

CERTIFICAT de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008
entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5
janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - P585 - 18 - 1			
2. Nom et adresse de l'opérateur : SCEA LES COTEAUX DE BOUTAU BOUGES Jean Paul Labarthe 33190 CAMIRAN		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16	
Activité principale : Producteur			
Activité principale : Transformateur			
4. Catégories de produits/activité :		5. Définis comme :	
<i>Produits végétaux non transformés :</i>			
Pommes <i>pitchounette, judelle, goldrush, désirée, rougelle</i>		Issus d'agriculture biologique	
Pommes <i>rougelles, dalinette</i>		en conversion vers l'agriculture biologique	
Pommes <i>chanteclerc, lafayette, rougelle, dalinette</i>		en conversion vers l'agriculture biologique	
<i>produits transformés destinés à l'alimentation humaine</i>			
Jus de pomme		Issus d'agriculture biologique	
Jus de pomme		en conversion vers l'agriculture biologique	
<i>autres productions végétales</i>		<i>non biologique</i>	
6. Période de validité Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus		7. Date de contrôle : 29/05/2017	
8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.			
Fait à Marmande Le 12/01/2018 Le Directeur, François LUQUET			
			